

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

-----  
Séance du 12 avril 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

5 avril 2024

Présent(e)s : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS,

Absent(e)s excusé(e)s : M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme HOURLER (pouvoir à Mme AUTRET), Mme LETIN (pouvoir à M. KASPAR), M. HERVÉ, M BOULLEAUX (pouvoir à M. BURGUIÈRE), Mme SZEWZYK (pouvoir à M. THOMAS), M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Création d'emplois permanents (catégories C et B)**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1,  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans ce contexte et vu la réorganisation des services au sein de la collectivité il est nécessaire de créer 4 postes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 dans les conditions suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC (Catégorie C)
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC (Catégorie B)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à TC (Catégorie B)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à TC (Catégorie B)

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires ou le cas échéant par des agents contractuels recrutés à durée déterminée selon les dispositions de l'article L332-14 ou L 332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Considérant l'avis favorable du CST réuni le 4 avril 2024

Considérant l'avis favorable de la commission des ressources humaines réunie le 10 avril 2024

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CRÉÉ** 4 postes dans les conditions précitées
- **ADOpte** le tableau des effectifs modifié en annexe

➤ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire  
Éric PÉANNE



La Maire  
Nadège NAZE

